

## **Avortement pour sauver la vie de la mère ? L'évêque d'Arizona dit "non"**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 17 mai 2010

Enorme scandale aux Etats-Unis : une religieuse membre du comité d'éthique d'un hôpital catholique dans l'Arizona a été désavouée par son évêque Thomas James Olmsted pour avoir approuvé il y a quelques mois un avortement sur une femme dont l'état de santé laissait craindre que la poursuite de sa grossesse menacerait gravement sa vie. La presse américaine s'est indignée de ce que sœur Margaret McBride, religieuse de l'ordre des sœurs de la Miséricorde, ait été « automatiquement excommuniée », voire « excommuniée » tout court, pour avoir participé à la décision d'avortement direct qui a conduit l'an dernier à la mise à mort du fœtus de 11 semaines porté par la jeune femme, atteinte d'une hypertension pulmonaire. Cet état fait que la grossesse peut en évoluant normalement causer la mort de la mère.

En fait, Mgr Olsted a rappelé que toute participation à une décision de mise à mort d'un être humain innocent par avortement encourt automatiquement l'excommunication. Qui est levée, rappelons-le, par la demande de pardon de l'intéressé dans les formes requises par le droit canon.

Mais voilà, on tient là un de ces beaux « cas limite » qui permettent de provoquer l'indignation de la presse qui souffre avec bien plus de tranquillité d'esprit les quelque 350.000 morts annuelles de femmes en couches par manque de soins et défaut d'accès à des dispensaires ou hôpitaux capables de les accueillir, dans les pays les plus pauvres.

L'hôpital Saint-Joseph avait tenu une réunion de crise pour savoir comment traiter la patiente ; s'agissant d'un établissement catholique, la décision des médecins et autres responsables avait dû être validée par sœur Margaret qui était la plus élevée dans la hiérarchie des religieuses responsables de l'hôpital, fondé par leur ordre en 1895.

C'est au cours de ces dernières semaines que l'évêque de Phoenix, Arizona a réagi, avec pour effet le transfert de la religieuse vers d'autres services de l'hôpital et la publication, vendredi dernier, d'un communiqué par le diocèse où Mgr Olmsted réitère l'enseignement de l'Eglise qui récuse tout avortement direct, même si celui-ci peut seul assurer la survie certaine de la mère.

L'hôpital Saint-Joseph réclame désormais des directives plus claires en affirmant que deux principes se trouvent ici en opposition : celui selon lequel l'avortement est toujours interdit, comme dit plus haut, et celui qui autorise les « opérations, soins et médicaments dont la finalité directe est la guérison d'une condition pathologique proportionnellement grave d'une femme enceinte... même s'ils doivent causer la mort de l'enfant ».

On revient ici vers la discussion à propos des dernières prises de position de Mgr Jacques Suaudeau dans *La Nef* où il semble justifier « l'avortement thérapeutique » s'il est commis pour assurer la survie de la mère (je dis « semble » car d'autres éclaircissements pourrait intervenir de la part du directeur scientifique de l'Académie pontificale pour la vie).

L'hôpital assure que son comité d'éthique prend toujours les décisions les plus favorables à la vie mais que l'évolution de la médecine et des soins le met parfois, comme ici, devant des situations que les Directives éthiques et religieuses pour les établissements de soins catholiques, auxquelles il adhère, n'apportent pas de réponse explicite et claire.

Et pour un prêtre chroniqueur d'[Irish Central](#), journal des Irlandais des Etats-Unis, c'est Mgr Olmsted qui a tort : que faire, demande-t-il en substance, si la mort certaine de la mère condamne très sûrement l'enfant à mourir en même temps, simplement parce qu'il est là ? « Est-il moralement défendable que deux innocents meurent là où l'une des deux pourrait vivre ? »

L'argument a du poids mais il est aussi lourd de conséquences. Car répondre positivement revient à dire qu'il est dans certaines circonstances licite de tuer telle personne vouée à une mort prochaine pour sauver telle autre – en l'attente d'un organe, peut-être. Il s'agit d'un vrai pas sur le chemin de l'euthanasie au nom du bien commun.

Pour Mgr Olmsted, ces argument sont irrecevables. Dans un autre post, je vous ferai part du communiqué de cet évêque qui, quasiment depuis son [ordination](#) sacerdotale a été membre de la Fraternité sacerdotale Jesus Caritas, profondément marquée par la spiritualité du bienheureux Charles de Foucauld.

© leblogdejeannesmits.